

DESCRIPTION DE POSTE – PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le conseil d'administration d' Aimia Inc. (« conseil ») se donne un président. Les responsabilités du président du conseil comprennent les responsabilités suivantes, en plus des responsabilités du président du conseil en vertu de la législation et des statuts de la Société ainsi que celles qui peuvent lui être attribuées de temps à autre par le conseil :

- a) assurer que les responsabilités du conseil sont bien comprises;
- b) assurer que le conseil travaille en équipe cohésive et fournir le leadership nécessaire pour améliorer l'efficacité du conseil et assurer que le programme du conseil lui permettra de s'acquitter avec succès de ses obligations;
- c) assurer que les ressources à la disposition du conseil (particulièrement des renseignements pertinents et en temps opportun) sont adéquates pour appuyer son travail;
- d) adopter des procédures visant à assurer que le conseil peut effectuer son travail efficacement et de façon efficiente, notamment en planifiant et en gérant les réunions;
- e) élaborer le programme des réunions et des procédures du conseil;
- f) assurer une bonne diffusion des renseignements au conseil;
- g) agir à titre de personne ressource et de conseiller auprès du chef de la direction du groupe et des divers comités du conseil; et
- h) présider chaque assemblée des actionnaires et chaque réunion du conseil et favoriser des discussions libres et ouvertes à ces assemblées et réunions.

Le 11 août 2016

